

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D281

Séance du 22 septembre 2011 - Convocation du 15 septembre 2011
Compte rendu affiché le 30 septembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Navette - Convention avec le Sytral

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 juin 2011 qui approuve la création d'une navette intra-muros et la signature d'une convention avec le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL).

Sur la question des tarifs, Monsieur le Maire a proposé à Monsieur le Président du SYTRAL que le service soit gratuit pour les habitants de la Commune. Cette proposition a été retenue et il convient dès lors de modifier la convention initiale. Les autres dispositions restent inchangées, notamment l'article 5 qui prévoit que la pérennisation sera décidée suivant un bilan annuel d'exploitation et de fréquentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjoint déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 23 Juin 2011 approuvant la création d'une navette intra-muros et la signature de la convention avec SYTRAL,
- **APPROUVE la gratuité de ce nouveau service pour les habitants de Neuville-sur-Saône,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **DIT que la présente délibération complète celle du 23 juin 2011,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision, et notamment la signature de la convention avec le SYTRAL.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 22 septembre 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/09/2011
- Publication ou affichage le 30/09/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 30 septembre 2011

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.